

Pôle communication
Tél.: 24 66 40

Lundi 19 août 2019

DOSSIER DE PRESSE

Conférence sport santé bien-être en Nouvelle-Calédonie
Vendredi 13 septembre de 7 h 30 à 16 h 30 au Cise de Koutio

Dans le cadre de mise en œuvre du plan de santé Do Kamo du gouvernement, une formation de formateurs organisée sur le thème « Devenir intervenant pour les formations sport-santé » se déroule en Nouvelle-Calédonie depuis le 19 août. Elle s'achèvera vendredi 13 septembre par une conférence animée par la professeure Martine Duclos, endocrinologue, médecin du sport et physiologiste, chef du service de médecine du sport et des explorations fonctionnelles du Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand.

La conférence sport santé bien-être

La conférence sur le thème du « sport santé bien-être » est programmée vendredi 13 septembre, au Centre International Sport et Expertise (CISE) de Koutio, de 7 h 30 à 16 h 30.

La professeure Martine Duclos

Martine Duclos mène des travaux de recherche orientés sur les relations entre activité physique et sportive et métabolisme et hormones au sein du Centre de recherche en nutrition humaine (INRIA-université de Clermont-Ferrand). Elle est membre de la commission « activités physiques, sport santé » de la Société française de médecine du sport et de l'exercice (SFMES), et membre de la commission mixte Comité national olympique sportif français CNOSE/SFMES qu'elle représente au sein du Pôle ressources du CNOSE.

Depuis septembre 2013, elle est conseillère scientifique pour le ministère chargé du sport au sein du Pôle ressources national sport santé bien-être (PRN2SBE) et a été nommée expert français, au titre des groupes thématiques définis dans le plan de travail sport de l'Union européenne 2014-2017, chargé de la mise en œuvre de la recommandation sur la promotion transversale de l'activité physique bienfaisante pour la santé. Elle préside l'Observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité (ONAPS) créé en octobre 2015.

Durant son séjour en Nouvelle-Calédonie, Martine Duclos va rencontrer les membres du gouvernement en charge de la jeunesse et des sports, du plan de santé Do Kamo, de l'enseignement et de la fonction publique, le Conseil économique social et environnemental (Cese), le Sénat Coutumier, les élus des commissions de la santé des provinces et leurs directions jeunesse et sport et santé-social, les organisations patronales, les associations de professionnels de santé, les ordres et les réseaux, la Cafat et les mutuelles, et enfin le Comité territorial olympique et sportif français (CTOS).

La formation de formateurs « Devenir intervenant pour les formations sport-santé »

Cette formation organisée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie depuis le 19 août, concerne en priorité les professionnels de santé, les encadrants d'activités physiques et sportives et les porteurs de projet sport santé qui peuvent participer jusqu'au 6 septembre aux ateliers programmés à leur intention. Les thématiques des ateliers sont les suivantes :

- ➔ enjeux de santé, repérage et orientation,
- ➔ prescription de l'activité physique et sportive (APS),
- ➔ outils d'accompagnement,
- ➔ encadrement de l'APS sur prescription,
- ➔ conduire un projet sport santé,
- ➔ APS, bien-être et santé mentale,
- ➔ la prescription d'APS par pathologies.

Contact presse :

Pierre Welepa – Coordinateur du plan de santé Do Kamo au gouvernement.

pierre.welepa@gouv.nc / Portable : + 687 93 92 44

ANNEXE

État des lieux

La progression du nombre de personnes en surcharge pondérale

Le baromètre santé 2015 de l'Agence sanitaire et sociale indiquait que **67,3 % de la population adulte** en Nouvelle-Calédonie était en situation de **surcharge pondérale**.

En ce qui concerne les enfants, d'après l'enquête santé menée (ASS NC 2012-2013) :

- 18,6 % des enfants de 6 ans sont en surcharge pondérale (7,8 % sont obèses),
- 29,5 % des enfants de 9 ans sont en surcharge pondérale (11,4 % sont obèses),
- 42,7 % des enfants de 12 ans sont en surcharge pondérale (20 % sont obèses).

La progression du nombre de personnes suivies en longue maladie

49 000 personnes figurent sur la liste des personnes en longue maladie, associées à une invalidité et à une menace de complications graves. Les principales pathologies prises en charge sont les maladies cardio-vasculaires (28,4 %), le diabète (17,4 %) et les tumeurs malignes (10,5 %).

Le poste budgétaire « assurance longue maladie » a progressé de 24,9 % par rapport à 2010, il représente plus de la moitié des dépenses totales du RUAMM, soit 37 milliards de francs en 2016. (Données CAFAT).

La progression du nombre de personnes âgées dépendantes

Grâce à une amélioration des conditions de vie et des techniques de prise en charge, l'espérance de vie des Calédoniens augmente. Il est prévu un triplement des personnes âgées de plus de 80 ans d'ici 20 ans. Parallèlement, est observé une progression de l'isolement des personnes et du nombre de personnes dépendantes + 58 % en 13 ans (Enquête OPAS- ISEE NC personnes de plus de 65 ans 2013).

La dépendance nécessite une prise en charge et un accompagnement représentant 6,5 milliards (Bilan Conseil Handicap et Dépendance 2016).

Enjeux

L'activité physique et sportive, un enjeu de santé publique, mais aussi économique...

Au niveau mondial, un adulte sur quatre manque d'exercice et plus de 80 % des adolescents n'ont pas une activité physique suffisante.

La sédentarité et l'inactivité physique sont des facteurs de risques et d'aggravation de pathologies. Ainsi, selon l'Organisation mondiale de la santé, l'inactivité est la première cause de mortalité évitable dans le monde. Elle serait à l'origine de 1,9 million de décès dans le monde par an.

De nombreuses études ont permis de démontrer les bienfaits de l'activité physique et sportive en matière de prévention et de soin.

La pratique d'une activité physique régulière joue un rôle de prévention :

- réduit de 30 % à 60 % les risques de mortalité selon le type et le niveau d'activité,
- réduit les risques de pathologies cardiovasculaires, de 50 % les AVC, de 60 % les diabètes de type 2 et de 40 % à 50 % les cancers,
- contribue au bon fonctionnement du cerveau, réduit, voire bloque la perte neuronale,
- prévient le déclin des fonctions immunitaires,
- limite le gain de poids et participe à son contrôle,
- favorise l'équilibre de la santé mentale : réduit la tension, l'anxiété, accroît l'estime de soi et a un effet positif sur les traits d'humeur,
- améliore la concentration à l'école et augmente les chances de réussite scolaire,
- prévient les risques de chutes chez les personnes âgées (de 40 % les fractures de col du fémur).

La pratique de l'activité physique joue également un rôle thérapeutique non médicamenteux pour les personnes atteintes de pathologies, notamment :

- réduit de 25 % à 35 % la mortalité pour les personnes atteintes d'une maladie coronarienne,
- réduit la pression artérielle des personnes hypertendues,
- traite la dyspnée et réduit d'environ 40 % les hospitalisations des patients atteints de Broncho-Pneumopathie Chronique Obstructive (BPCO) avec 2 heures d'activité physique par semaine,
- diminue le risque de rechute et limite la fatigue liée au traitement du cancer,
- diminue l'hyperglycémie en cas de diabète de type 2 (un effort moyen d'1h de pratique réduit de 20% les besoins d'insuline et jusqu'à 50% si l'effort est prolongé ; réduit également les soins ambulatoires et les complications tardives).

La pratique d'une activité physique régulière contribue à la fois à la réduction des coûts liés à différentes pathologies et à la maîtrise de la progression des coûts de santé et ce, malgré l'investissement initial nécessaire.

Une étude récente a permis de mettre en évidence le gain net généré suite à un investissement favorisant le développement de la pratique d'activité physique et sportive. Ainsi, en France, un investissement de 600 millions d'euros permettrait une augmentation de 10 % de pratiquants ce qui générerait un gain net de 300 millions.

Ce gain est exponentiel, si 50 % de la population pratiquait une activité physique alors le gain net serait de 5,6 milliards d'euros (SportEco, Note d'analyse n°11, 31 janvier 2018).

Les études témoignent également du gain de 6 % à 9 % de productivité des travailleurs en entreprise pratiquant une activité physique ou sportive. De plus, il est noté une baisse de l'absentéisme et une plus grande stabilité sur les emplois (*Étude Goodwill management, 2015*).